

Partenariat préférentiel avec Baloise

Pour ses assurances IARD et solde restant dû, Nagelmackers a choisi de collaborer avec Baloise Assurances par le biais d'un partenariat préférentiel. Cette partenariat préférentiel s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération s'étendant jusqu'à la fin de 2017.

Comment ce contrat de partenariat a-t-il vu le jour ?

Vu que la Banque Nagelmackers et Baloise appartiennent au même groupe financier, les 2 parties essayent de réaliser le maximum de synergies. Baloise est devenu le partenaire assurances préférentiel de la banque. La banque a cependant fixé de fortes exigences à Baloise par rapport à la qualité de ces produits et services. Afin de contrôler cette qualité, la banque effectue de manière régulière des études de marché et des études comparatives. Un feedback récurrent est donné à Baloise ce qui leur permet si nécessaire de faire des ajustements.

En quoi le contrat de partenariat consiste-t-il exactement ?

Top Market

Baloise s'engage à offrir des produits non-life se situant dans le top 3 du marché. Les critères suivants sont pris en compte : prix, service à la clientèle, traitement des sinistres et couverture du risque.

Nagelmackers évalue-t-elle l'offre de Baloise ?

La priorité absolue de Nagelmackers est d'offrir des produits de qualité à sa clientèle. C'est la raison pour laquelle nos experts en assurances suivent et analysent de manière continue les évolutions au sein du marché et comparent les produits de Baloise à ceux de la concurrence.

Que reçoit Nagelmackers dans le cadre de ce contrat ?

En échange de ce partenariat préférentiel Baloise paie une rémunération composée des éléments suivants :

Commission sur nouvelles affaires	5% sur les primes nettes des nouvelles affaires
Commission de portefeuille	2% sur le volume de primes total des polices détenues chez Baloise
Participation bénéficiaire	Max. 1% en fonction du ratio de sinistralité (claimratio)